

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 23 juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTGÉ-EN-GOËLE, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en présence limitée du public (2 personnes maximum),¹ sous la présidence de Pascal HIRAUX, Maire,

Etaient présents :

Pascal HIRAUX, Maire

Gérard DUBOIS, Isabelle GUERROUDJ, Christian GUILLEMINOT, adjoints

Mikael HOUREZ, Clémence MIQUEL-TRANCHÉ, Alain SANCHIS, Ghislaine CHAMBE, Aurélie SEMPRES-BUZZETTI, Guy BONGIORNO, Jean-Pierre AUBRY, conseillers

Etaient absents représentés :

Sébastien GERAL par Gérard DUBOIS, Pascal BRAUN par Christian GUILLEMINOT, Philippe DELMOTTE par Pascal HIRAUX

Etait absent excusé : Rémi PELLETIER

Alain SANCHIS est élu secrétaire de séance.

M. Le Maire ouvre la séance à 20h30 après avoir constaté que le quorum était atteint.

La séance continue par l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2020, procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

1. Indemnités de fonction du Maire et des adjoints
2. Compte de gestion 2019
3. Compte administratif 2019
4. Vote des taux des taxes directes locales
5. Budget unique 2020
6. Redevance d'occupation du domaine public communal - ENEDIS
7. Décision de retrait de la commune du Syndicat Intercommunal d'Energies en Réseaux (SIER) du canton de Claye-Souilly et communes limitrophes
8. Avenant sur le projet aménagement et création d'un terrain multisports – Lot 1 et 2

QUESTIONS DIVERSES

1. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que lors de la dernière séance, le conseil municipal a voté les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints, à savoir :

¹ Dérogation à l'article L 2121-18 du CGCT afin d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en vertu de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020.

- Maire : 35.65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - Adjoints : 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Avec la délibération, transmise au contrôle de légalité, le tableau récapitulatif n'était pas annexé. De ce fait, le conseil municipal doit prendre une nouvelle délibération en annexant le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal (nom, qualité du bénéficiaire et pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

Le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 35.65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Adjoints : 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

A savoir :

Nom	Prénom	Fonction	Pourcentage de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique	Montant de l'indemnité brute mensuelle
HIRAUX	Pascal	Maire	35.65%	1 386.57 €
DUBOIS	Gérard	1 ^{er} adjoint	10.7%	416.16 €
GUERROUDJ	Isabelle	2 ^{ème} adjointe	10.7%	416.16 €
GUILLEMINOT	Christian	3 ^{ème} adjoint	10.7%	416.16 €
GERAL	Sébastien	4 ^{ème} adjoint	10.7%	416.16 €

2. COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2019 établi par M. Vincent BARBIER, Trésorier Principal.

Il est en parfaite concordance avec le compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2019 de la commune conforme au compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal.

En fonctionnement :

- dépenses	571 966.04 €
- recettes	1 116 744.16 €
Soit un excédent de	544 778.12 €

En investissement :

- dépenses	229 296.50 €
- recettes	378 732.09 €
Soit un excédent de	149 435.59€

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 30 100.00 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 29 780.88 €

Le solde d'exécution du budget 2019 est donc de 693 894.59 €.

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, le Conseil Municipal procède au vote.

Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité de membres présents et représentés.

4. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Après avis de la commission des finances qui s'est réunie le 16 juillet dernier le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux communaux des taxes directes locales.

Pour l'année 2020, les taux d'imposition notifiés sont donc maintenus à :

- taxe foncière (bâti) : 10,86 %
- taxe foncière (non bâti) : 35,11 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité de membres présents et représentés.

Arrivée de Mikael HOUREZ.

5. BUDGET UNIQUE 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget unique 2020 pour lequel la commission des finances, qui s'est réunie le 16 juillet dernier, a émis un avis favorable.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 179 665.57 € (avec un virement pour financement de la section d'investissement de 579 859.30 €).

Il s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 1 365 175.24 €.

Le résultat de l'exercice précédent est affecté de la façon suivante :

- compte 002 (recette de fonctionnement) : 544 778.12 €
- compte 001 (recette d'investissement) : 149 435.59 €

M. le Maire précise le montant des subventions allouées aux associations :

- Montgé Sports et Loisirs : 1 500€
- Association des Anciens combattants : 50€
- Caisse des Ecoles : 900€
- Festival des Anciens : 75€
- Le Souvenir Français : 250€
- AMDR de la Brie : 100€
- Objectif Emploi : 100€
- Restaurants du Cœur : 250€
- Jeunes Sapeurs Pompiers : 100€
- AADEC : 70€
- Croix Rouge de Dammartin-en-Goële : 100€
- Le Secours Catholique : 250€

M. Le Maire précise également le montant des organismes de regroupement :

- SI de Regroupement Pédagogique : 60 560€
- SI pour les lycées du Canton de Dammartin : 1 280€
- SI du Collège de Saint-Mard : 3 520€
- SI CES Oissery : 240€

A la demande de Sébastien GERAL, Gérard DUBOIS demande à M. Le Maire si le montant de 1 000€ inscrit sur la ligne budgétaire 61521 est bien alloué aux plantations ? M. Le Maire confirme que ce montant sera bien attribué aux plantations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats et adopte le budget unique 2020 à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – ENEDIS

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS,

Considérant la population de la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- dit que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du CGCT.

7. DECISION DE RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES EN RESEAUX (SIER) DU CANTON DE CLAYE-SOUILLY ET COMMUNES LIMITOPHES

Vu les Statuts du SIER et notamment l'article 10, fixant les conditions de retrait d'une commune membre,

Vu le CGCT en ses articles L5211-9 et 5212-30,

Considérant qu'en cas de retrait de la Commune du SIER, les compétences liées seront transférées de droit au SDESM auquel la Commune est adhérente, et qu'il n'en résultera aucune conséquence financière pour la Commune, notamment au titre du contrat d'entretien de l'éclairage public ou des emprunts souscrits dans le cadre d'enfouissement des réseaux sous compétence SIER,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- demande au SIER de prendre en considération la présente demande en vue de son retrait, de la Commune de Montgé-en-Goële, ainsi que celle des autres Communes adhérentes qui le demandent ou le demanderaient, et donc à diligenter sans plus de retard la procédure prévue par la loi, sous réserve de confirmation de la neutralité financière de cette sortie pour la Commune.

8. AVENANT SUR LE PROJET AMENAGEMENT ET CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS – LOT 1 ET 2

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet des aménagements paysagers des abords de la salle polyvalente et de la création d'un terrain multisports. Il précise que suite aux modifications demandées en cours de chantier, il convient d'établir un avenant aux marchés des entreprises suivantes :

LOT 01 – VRD - Entreprise BBTP

Montant HT de l'avenant n°1 : 34 120,00 € HT

soit 14,33 % d'augmentation par rapport au montant initial du marché

Nouveau montant du marché LOT 01 : 272 247,50 € HT

LOT 02 – ESPACES VERTS - Entreprise FRASNIER

Montant HT de l'avenant n°1 : 5 870,00 € HT

soit 2,26 % d'augmentation par rapport au montant initial du marché

Nouveau montant du marché LOT 02 : 265 806,80 € HT

Montant des marchés initiaux : 498 064,30 € HT

Montant total des avenants validés antérieurement : 0,00 €

Montant total des avenants, objet de la présente délibération : 39 990,00 €

soit 8,03 % d'augmentation par rapport aux montants initiaux des marchés

Nouveau montant total des marchés : 538 054,30 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la validation des avenants cités ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

Gérard DUBOIS fait un point sur les travaux :

- sur la RD41 les travaux vont permettre d'améliorer la sécurité routière.
- dans la forêt, les trous effectués par des engins mécaniques, vont faciliter l'exploitation de la forêt et l'implantation des essences.
- l'AEV réalise des coupes le long des surfaces habitées.

Gérard DUBOIS rappelle qu'il organise, avec Jean-Pierre AUBRY, une exposition photos sur le parc Saint-Thibault, le 19 septembre 2020 à la Chapelle Saint-Thibault, à l'occasion des journées nationales du patrimoine.

Jean-Pierre AUBRY explique qu'un bénévole s'occupe de l'entretien de l'église de Montgé-en-Goële. Cette personne l'a informé que les bancs de l'église étaient attaqués par des insectes. Jean-Pierre AUBRY propose aux membres du conseil municipal de se réunir à l'église, à la rentrée, et d'étudier une restauration du cœur de l'église.

Mikael HOUREZ informe du problème de la vitesse excessive dans la rue de l'Arabie. M. Le Maire propose de limiter la vitesse à 30km/h, par un arrêté de voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Fait à Montgé-en-Goële et affiché le jeudi 30 juillet 2020

Le Secrétaire de séance,
Alain SANCHIS



Le Maire,
M. Pascal HIRAUX

